

On en parle

GROGNE DANS LES HÔPITAUX PUBLICS

Médecins urgentistes et anesthésistes : Grève des gardes et des astreintes

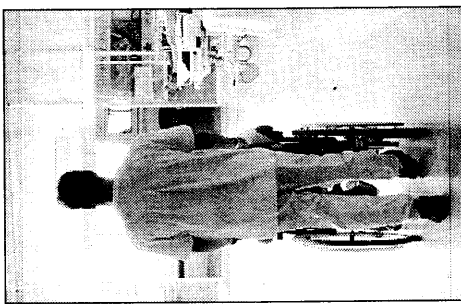
Le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (Snphar) et le Syndicat des médecins anesthésistes-réanimateurs non universitaires (Smarnu) ont appelé à la grève de la permanence des soins, à partir du 3 janvier.

tal de Dijon, déléguée régionale et administrateur du Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs (Snphar) (1) : « Il y a quelques semaines, nous nous sommes regroupés pour former une fédération de la permanence des soins hospitalière comprenant 4 syndicats : le nôtre, l'AMUF (Association des médecins urgentistes de France), le Syndicat des médecins réanimateurs des hôpitaux non universitaires, et le Samu de France ; notre but est de défendre la permanence des soins, les gardes, et les astreintes ».

Baisse de l'attractivité
Et de poursuivre : « A partir du 3 janvier, nous avons décidé de nous associer aux médecins urgentistes qui ont commencé la grève le 24 décembre ; l'objectif est d'obtenir des avancées sur les dossiers en suspens ;

nous souhaitons entrer en négociation avec le ministère de la Santé... »
« A l'hôpital public, dans nos spécialités où nous sommes tenus à la permanence des soins, y compris les jours fériés, nous sommes confrontés à la baisse de l'attractivité des carrières hospitalières ; on nous quitte pour d'autres structures (...). Conséquence : nous travaillons tous au-delà du temps réglementaire... Alors aujourd'hui, nous souhaitons interroger sur le devenir de notre compte épargne temps, qui comptabilise notre temps passé au-delà de notre temps de service ; nous souhaitons, par exemple, la transmission de ce compte épargne temps aux ayants droit ».
Et de citer l'exemple d'un médecin récemment décédé, ayant épargné 100 jours, « qui n'ont pas été obtenus par les ayants droit ! ».

Le Dr Nathalie Gros-Ter-



L'hôpital souffre actuellement d'une baisse de l'attractivité des carrières médicales ; le syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs souhaite une revalorisation des gardes et astreintes, à concurrence des rémunérations proposées aux médecins libéraux interrogés sur la validité de ce système, évoluant sur 10 ans, qui n'apparaît

pas cohérent : « Quand un médecin épargne un ou deux mois, il ne peut pas partir sur une telle période sans désorganiser son équipe ! » Et à envisager qu'il parte plus tôt en retraite, comment pourrait-il être remplacé ?

Quel avenir pour le plan épargne temps ?

« Ce qui est important, c'est le devenir de notre plan épargne temps », martèle le Dr Nathalie Gros-Terraux « Il faudra bien qu'on le solde, soit qu'on récupère les jours, ou qu'on puisse partir en retraite plus tôt, ou qu'on le monnaie, mais aujourd'hui nous n'avons pas de réponse ».

Autre motif de revendication : la « revalorisation substantielle » de la permanence des soins, gardes et astreintes « à concurrence des rémunérations proposées aux médecins libéraux ou aux médecins merce-

naires dans les hôpitaux publics ». « Enfin, nous souhaitons que notre statut de médecin hospitalier soit rénové, modernisé », ajoute le Dr Gros-Terraux, « en valorisant l'engagement qui est le nôtre dans toute une série de missions : permanence des soins, enseignement, recherche, gestion, missions institutionnelles. »

Le 7 janvier, le Snphar réunira son conseil d'administration pour décider de la suite à donner à ce mouvement « en fonction des signaux émis par le Gouvernement »

Dans l'intervalle, les services seront assurés sur réquisition.
A titre indicatif, chaque soir, cinq médecins anesthésistes sont de garde à l'hôpital de Dijon.

Anne-Françoise BALLY

(1) Syndicat le plus représentatif sur le plan national après les élections partielles d'il y a deux ans.

